

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 61 Subvention (11 000 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Revivre, 16 rue du Révérend-Père Lucien Aubry, 94120 Fontenay-sous-Bois ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11 000 euros est attribuée, au titre de 2016, à l'association Revivre, 16 rue du Révérend-Père Lucien Aubry, 94120 Fontenay-sous-Bois (n° simpa 148102 ; dossier 2016_09078).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, article 6574, rubrique 048, ligne VF 07002, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO